

LCB-FT Construire son dispositif

Atelier en suite du Module Dirigeant.

Mise en œuvre des obligations d'organisation qui pèsent sur le dirigeant.

DURÉE

3 h 30

VOLUME PÉDAGOGIQUE

3.5 heures

MODALITÉS

**Formation ouverte et à distance (FOAD) ·
Sessions permanentes**

TARIF

Sur devis

DÉLAI D'ACCÈS

**48 heures ouvrées en moyenne entre la
réception de l'accord et l'activation du compte.
Entrées et sorties permanentes, aucune
session à attendre.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Finaliser la classification des risques de sa structure, activité par activité.
- Adapter les procédures internes types à son organisation réelle, et définir les points de contrôle interne.
- Rédiger son plan de formation LCB-FT, avec une périodicité justifiée fonction par fonction au regard des risques.
- Constituer le dossier à présenter lors d'un contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou de la DGCCRF.

PUBLIC CONCERNÉ

Gérants et dirigeants ayant suivi le Parcours Dirigeant ou le Module Dirigeant, ainsi que les responsables conformité chargés d'écrire le dispositif.

PRÉREQUIS

Avoir suivi le Module Dirigeant, seul ou dans le Parcours Dirigeant. Sont attendus la maîtrise du français, un ordinateur avec un navigateur à jour, une connexion internet haut débit et l'usage courant d'internet.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Finalisation de la classification des risques — 1 h

Reprise de la classification esquissée pendant le Module Dirigeant, activité par activité, et cotation des risques clients, produits, canaux et zones géographiques.

Adaptation des procédures internes types — 1 h

Entrée en relation, vigilance constante, examen renforcé, déclaration de soupçon, gel des avoirs, conservation des pièces et contrôle interne, mis au format de votre organisation.

Rédaction du plan de formation LCB-FT — 45 min

Qui former, sur quoi, à quelle fréquence, et pourquoi cette fréquence est proportionnée au risque. Le document justifie le rythme retenu devant l'autorité de contrôle.

Préparation d'un dossier de contrôle — 45 min

Constitution du dossier attendu par l'ACPR, l'AMF ou la DGCCRF, revue des questions les plus fréquemment posées lors d'un contrôle, et remise des documents finalisés.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les modèles du Module Dirigeant, repris et complétés pendant l'atelier.
- Des exemples de dispositifs anonymisés, par taille et par métier.
- Un encadrement à trois voix, du lundi au samedi de 9 h à 20 h : un tuteur pédagogique dédié, un référent administratif et un référent technique.
- Une veille réglementaire permanente. Toute évolution des textes est intégrée au parcours dès sa publication.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un point d'entrée sur l'état du dispositif existant.
- La production elle-même est reprise tant qu'elle n'est pas exploitable : vos documents sortent de l'atelier prêts à être présentés.
- Une évaluation finale obligatoire, réussie au-delà de 70 %.
- Les heures de connexion sont enregistrées, et le relevé est versé au dossier.

SANCTION DE LA FORMATION

L'ENFPI délivre une attestation individuelle et nominative mentionnant le contenu suivi, la durée, la date et la fonction visée, accompagnée des documents finalisés. Cette formation n'ouvre aucune équivalence avec une autre habilitation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Demande de devis depuis le site, par téléphone ou par courriel.
- Entretien ou échange par courriel de positionnement, pour vérifier l'adéquation du parcours à votre situation.
- Envoi de la convention ou du contrat de formation, à retourner signé.
- Ouverture de vos accès à la plateforme dès réception de l'accord.

Délai d'accès : 48 heures ouvrées en moyenne entre la réception de l'accord et l'activation du compte. Entrées et sorties permanentes, aucune session à attendre.

TARIF ET FINANCEMENT

Tarif établi sur devis, selon le parcours retenu. TVA non applicable, article 261-4-4°-a du Code général des impôts.

Selon votre statut, la formation peut être prise en charge par un opérateur de compétences, l'OPCO dont relève la convention collective de l'entreprise, le plan de développement des compétences de l'employeur, pour les salariés, le FIF-PL, pour les professionnels libéraux, l'AGEFICE, pour les dirigeants non salariés, France Travail, selon la situation. La prise en charge dépend de votre statut et de votre activité. L'ENFPI vous accompagne dans la démarche : identification du financeur compétent, constitution du dossier, dépôt de la demande et suivi jusqu'à l'accord. Les formations ORIAS ne sont pas éligibles au CPF.

ACCESSIBILITÉ

La formation se déroule à distance et reste accessible aux personnes en situation de handicap. Toute situation particulière est étudiée avant l'entrée en formation afin d'adapter le parcours ou de vous orienter. Référent handicap : referent@enfpi.fr.

SUITE ET DÉBOUCHÉS

- Le Recyclage LCB-FT, trois heures trente, recommandé chaque année pour les fonctions exposées.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

La classification des risques de l'article L. 561-4-1 du Code monétaire et financier, les procédures internes et le contrôle interne de l'article L. 561-32, et le plan de formation du personnel prévu par l'article D. 561-38-1-1 ne sont pas des documents à acheter : ce sont les vôtres, ils décrivent votre activité et vos clients. Cet atelier sert à les écrire, à partir des modèles remis pendant le Module Dirigeant. Il ne s'agit pas d'une prestation de conseil : la production reste la vôtre, l'ENFPI forme et accompagne la rédaction. La revue du dispositif par un expert, qui est du conseil, fait l'objet d'une prestation distincte, hors catalogue de formation.